Département des Côtes d'Armor

Commune de BROONS



Procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 05 juillet 2016

Sommaire

- 05/07/16 1 Organisation municipale Adoption du procès-verbal de la réunion du 07 juin 2016.
- 05/07/16 2 Finances communales Proposition de répartition des subventions aux associations sportives pour l'année 2016.
- 05/07/16 3 Finances communales Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor le contrat départemental de territoire 2016-2020.
- 05/07/16 4 Finances communales Décision modificative au budget principal.
- 05/07/16 5 Eau et assainissement Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2015.
- 05/07/16 6 Travaux et aménagements Proposition d'engagement et de réalisation du projet d'effacement des réseaux EP/TEL de la rue des Sœurs LEMARCHAND.
- 05/07/16 7 Travaux et aménagements Proposition d'engagement du projet d'effacement des réseaux BT/EP/TEL au titre de l'année 2017.
- 05/07/16 8 Autorisation à demander auprès du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux d'aménagement avenue de la Libération et pour sa participation financière à la réalisation de la couche de roulement.
- 05/07/16 9 Travaux et aménagements Point sur l'avancement des investissements 2016.
- 05/07/16 10 Travaux et aménagements Point sur l'évolution du projet d'extension et de réaménagement de la Mairie.
- 05/07/16 11 Organisation territoriale Avis sur l'arrêté du Préfet portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de Dinan Communauté et des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes de Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin.
- 05/07/16 12 Questions diverses.

Département des Côtes d'Armor Commune de BROONS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 05 juillet 2016

Le mardi cinq juillet deux mille seize, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

<u>Présents</u>: M. Serge ROUXEL (Maire), M. Denis LAGUITTON, Mme Marie Yvonne PREAUCHAT, M. Jean-Paul DUVAL, Mme Marie-France DEVRAND, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, Mme Marie-France LAMARCHE, Mme Christiane MACÉ, M. Hervé GUITTON, M. Roger HERVÉ, M. Claude ERMEL, M. Pierre RAMARE, M. Pascal MIRIEL, Mme Gwénola BERHAULT, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Céline ENGEL, Mme Valérie BRIEUC, M. Pascal BOUILLON, Mme Sophie VILSALMON, , M. Cédric LANDEMAINE.

<u>Absents</u>: Mme Martine BARBÉ (pouvoir à Mme Marie-France LAMARCHE), Mme Rachelle SERRANT (pouvoir à M. Cédric LANDEMAINE).

M. Serge ROUXEL préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

<u>05/07/16 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 07 juin 2016.</u>

Le procès-verbal de la séance du 07 juin 2016 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur BOUILLON souhaite que pour les tarifs périscolaires, au lieu d'écrire « enfants de Broons », on pourrait utiliser un terme plus générique pour les enfants des communes qui participent aux frais de fonctionnement de l'école (Rouillac, Éréac, Plumaugat).

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été signalé à plusieurs reprises que les enfants de ces communes sont assimilés aux enfants de Broons pour la tarification des services périscolaires. Toutefois, un autre terme sera recherché pour ne pas créer d'ambiguïté.

En l'absence d'autres d'observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

<u>05/07/16 - 2 - Finances communales - Proposition de répartition des subventions aux associations sportives pour l'année 2016.</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAGUITTON pour présenter la proposition de la commission en charge des affaires sportives.

Celui-ci explique que les associations devaient compléter un formulaire type regroupant différentes informations :

- ➤ Le nombre total de licenciés, le nombre de licenciés de BROONS ; le nombre total d'enfants, le nombre d'enfants de BROONS.
- Les équipes engagées en compétition.
- La formation et les cours dispensés.
- L'occupation des salles ou terrains de sports et les coûts y afférant.
- ➤ Le bilan financier, la situation de trésorerie et les coûts d'inscription.
- Les résultats sportifs de la saison passée et les objectifs pour celle à venir.
- Les projets du club et les manifestations organisées.

Il indique que les dossiers complétés avaient été remis aux membres de la commission avant la réunion, ce qui leur a permis de prendre connaissance de ces données dans le détail. Sept associations ont déposé une demande. D'une manière générale, on peut dire que les associations sportives sont dynamiques et, à ce titre, elles doivent être accompagnées.

Le montant total des subventions à répartir, tel qu'il a été voté au budget 2016, est de 15 000 €, soit un maintien par rapport à 2015.

S'agissant des subventions ordinaires, d'un montant de $8\,300\,$ €, la commission s'est basée sur les données de la saison écoulée (2015/2016) et a pris en compte le nombre d'enfants de BROONS fréquentant chacune des associations sportives.

Monsieur LAGUITTON note aussi que certains clubs bénéficient de subventions particulières pour la prise en charge de dépenses spécifiques :

- ➤ Le club de Handball perçoit 2 000 € eu égard à ses nombreux déplacements.
- L'AS BROONS / TREMEUR reçoit 3 600 € pour un entraineur salarié.

Par ailleurs, en ce qui concerne le coût de la location de la salle du collège Jean Monnet, la commune prévoit une somme globale de 1 100 € à répartir entre les associations qui utiliseront cette salle. Celles-ci pourront en bénéficier sur présentation d'une facture.

Monsieur le Maire souligne l'effort encore réalisé cette année par la commune, dont le financement est maintenu en 2016 et, en comparaison, nettement supérieur à certaines communes d'importance équivalente.

Messieurs HERVE et LANDEMAINE ne participent pas au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

> FIXE comme suit la répartition des subventions aux associations sportives pour 2016 :

Subventions ordinaires aux associations sportives 2016

N°	Associations	2016
	Judo Club Intercommunal	900,00
	A-S Broons-Trémeur	2 200,00
	Tennis Club	1 000,00
	Broonnais Volants	500,00
	Hand Ball Club Pays de Broons	1 600,00
	Amicale Cyclo-Broonnaise	600,00
	Basket Ball	1 500,00
TOTAL		8 300,00 €

Subventions particulières aux associations sportives 2016

N°	Associations	2016
	Handball Club Pays de Broons : Financement déplacements	2 000,00
	A-S Broons-Trémeur : Financement entraîneur football	3 600,00
	Frais location salle Jean Monnet	1 100,00
TOTAL		6 700,00 €

TOTAL GENERAL 15 000,00 €

➤ CHARGE Monsieur le Maire d'informer les différentes associations sportives de cette décision.

<u>05/07/16 - 3 - Finances communales - Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor le contrat départemental de territoire 2016-2020.</u>

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord les conditions d'attribution du contrat départemental de territoire.

Celui afférent à la période 2016-2020 mis en œuvre par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor au niveau de chaque bloc local constitué par le Département lui-même, l'EPCI et ses communes membres, est la reconduction de sa politique contractuelle depuis 2010.

Les modalités d'élaboration du contrat sont les suivantes :

- Réalisation par l'EPCI d'un diagnostic territorial pour relever ses atouts, ses forces et ses faiblesses, puis partage des conclusions de ce diagnostic avec le Département.
- Elaboration d'un projet de territoire définissant les différents axes d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux conclusions du diagnostic.

➤ Programmation d'une liste des opérations, en lien avec ce projet, que le territoire souhaite inscrire dans le contrat ; 50 % minimum de l'enveloppe financière prévue devant concerner des opérations d'intérêt intercommunal. La liste de ces dernières pourra être actualisée à l'occasion de la clause de revoyure prévue à mi-parcours de la période d'exécution du contrat.

En contrepartie de l'engagement financier départemental, il est demandé aux 34 territoires éligibles de s'impliquer dans les quatre contreparties fixées par le Département :

- 1. Participation de l'EPCI à l'effort de solidarité sociale sur le territoire, selon des modalités à définir avec le Département en fonction des spécificités territoriales constatées ;
- 2. Abondement annuel du Fonds de Solidarité Logement (FSL) par l'EPCI sur une base de 0,50 € par habitant ;
- 3. Implication des territoires au développement de l'approvisionnement local pour la restauration collective, avec notamment l'adhésion à la plateforme Agrilocal 22;
- 4. Contribution au portail Dat'Armor (Open Data) pour tous les EPCI ainsi que pour les communes de plus de 3 500 habitants.

L'enveloppe financière accordée à notre territoire résulte d'une répartition de l'enveloppe globale de 60 M€ affectée pour l'ensemble des contrats départementaux de territoire.

Cette enveloppe est en augmentation de 30 % par rapport à celle prévue pour la première génération de contrats. La répartition effectuée est faite sur la base de 7 critères de péréquation concernant la démographie, la superficie, la richesse financière et la fragilité sociale du territoire.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Du Guesclin, une enveloppe financière d'un montant de 1 423 396 € est attribuée à l'EPCI et à ses communes membres.

La quote-part allouée à Broons se décompose comme suit :

Opérations	Montants
Aménagement de la rue de la Barrière et de la rue des Sœurs LEMARCHAND	101 690,00 €
Extension et rénovation des équipements sportifs : terrain de football et piste d'athlétisme	53 466,00 €
Total	155 156,00 €

Monsieur GUITTON fait remarquer que le partage de l'enveloppe financière entre les communes n'est pas équitable au critère de la population.

Monsieur le Maire acquiesce : par cette répartition, la commune de Broons marque sa solidarité envers les autres communes du territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- > APPROUVE les opérations inscrites au contrat.
- ➤ VALIDE l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 présenté.
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 avec le Conseil Départemental

05/07/16 - 4 - Finances communales - Décision modificative au budget principal.

Monsieur le Maire indique que l'exécution budgétaire rend nécessaire une décision modificative concernant la section investissement du budget principal. En conséquence, il est proposé de passer les écritures suivantes :

Section d'Investissement – Dépenses :

- ➤ Article 205 concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels : + 1 000 €
- ➤ Opération 102 acquisitions foncières : 1 000 €

Il s'agit de prendre en compte le coût de la création du site Internet par la société Digitaleo.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

➤ **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget principal, telle que présentée cidessus.

<u>05/07/16 - 5 - Eau et assainissement - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du</u> service public de l'assainissement collectif 2015.

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire présente ce rapport au Conseil Municipal.

S'agissant de la tarification, qui comprend un élément fixe (le coût de l'abonnement) et un élément variable (le coût de la consommation résultant de l'application d'un taux unique de facturation au nombre de m³ consommés), les composantes seront discutées, comme chaque année, au cours du Conseil Municipal de décembre prochain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

➤ **ADOPTE** le rapport de l'année 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Broons. Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

<u>05/07/16 - 6 - Travaux et aménagements - Proposition d'engagement et de réalisation du projet d'effacement des réseaux EP/TEL de la rue des Sœurs LEMARCHAND.</u>

Monsieur le Maire expose que le SDE a transmis une proposition financière concernant les travaux d'effacement des réseaux éclairage public et téléphonique de la rue des Sœurs LEMARCHAND.

Le montant à la charge de la commune est de 12 000 \in pour le réseau d'éclairage public (montant des travaux de 20 000 \in HT) et 13 300 \in pour le réseau téléphonique, soit 12 100 \in pour le génie civil et 1 200 \in pour le câblage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- ➤ APPROUVE le projet d'aménagement de l'éclairage public de la rue des Sœurs LEMARCHAND présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 20 000 € HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre). Notre commune ayant transféré la compétence « éclairage public » au Syndicat, celui-ci percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.
- ➤ **DÉCIDE** de confier au SDE la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique de la **rue des Sœurs LEMARCHAND** pour un montant de 12 100 € TTC, conformément au règlement. Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ». Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier.

<u>05/07/16 - 7 - Travaux et aménagements - Proposition d'engagement du projet d'effacement des réseaux BT/EP/TEL au titre de l'année 2017.</u>

Monsieur le Maire estime qu'il conviendrait de choisir dès maintenant le contenu du programme d'effacement de réseaux aériens pour l'année 2017.

Il est proposé de profiter de la réalisation des travaux d'assainissement collectif dans le secteur Ouest de l'agglomération pour enfouir les réseaux implantés dans la rue du Puits. Un chiffrage sommaire a été effectué par le SDE 22 :

- Pour la basse tension : 70 000 € HT dont 21 000 € à la charge de la commune (soit 30 %);
- Pour l'éclairage public : 30 000 € HT dont 18 000 € à la charge de la commune (soit 60 %);
- Pour le réseau téléphonique : 8 600 € (génie civil) et 800 € (câblage) (soit 100 %).

A l'enfouissement des réseaux de la rue du Puits, il parait opportun d'ajouter celui des réseaux aériens de la rue Jeanne de Malemain (au bas de la rue du Vieux Chemin), dont le chiffrage n'a pas encore été effectué (5 poteaux en béton à enlever).

Monsieur LANDEMAINE demande si le réseau téléphonique aérien du lieu-dit « La Métairie Neuve » pourra être effacé, en même temps, car les travaux d'assainissement collectif concerneront également cet endroit.

Les élus considèrent que cette demande est justifiée et qu'il serait souhaitable de lui donner une suite favorable.

Avant d'engager une étude détaillée, le Conseil Municipal doit donner un accord de principe pour la réalisation de ces opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- ➤ APPROUVE le projet d'effacement des réseaux « basse tension » de la rue du Puits (pour un montant estimatif de 70 000 € HT) et de la rue Jeanne de Malemain. Notre commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au Syndicat Départemental d'Energie (SDE), elle lui versera une subvention d'équipement au taux de 30%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.
- ➤ APPROUVE le projet d'aménagement de l'éclairage public de la rue du Puits (pour un montant estimatif de 30 000 € HT) et de la rue Jeanne de Malemain. Notre commune ayant transféré la compétence « éclairage public » au Syndicat, celui-ci percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.
- ▶ DÉCIDE de confier au SDE la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique de la rue du Puits (pour un montant estimatif de 8 600 € HT), de la rue Jeanne de Malemain et du lieu-dit « La Métairie Neuve », conformément au règlement. Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalant au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ». Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier.

<u>05/07/16 - 8 - Autorisation à demander auprès du Conseil Départemental pour l'exécution des travaux d'aménagement avenue de la Libération et pour sa participation financière à la réalisation de la couche de roulement.</u>

Les travaux d'aménagement de la portion de l'avenue de la Libération située devant l'école élémentaire commenceront jeudi prochain et seront effectués par l'entreprise SPTP (basée à Ploufragan). Ils devraient être achevés pour le 05 août 2016.

S'agissant de travaux à exécuter sur une route départementale, il y a lieu de demander au Conseil Départemental l'autorisation de réaliser les travaux d'aménagement et de solliciter sa participation financière à la couche de roulement.

En outre, il faut autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public et une convention de mandat avec le Président du Conseil Départemental.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- ➤ **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental, l'autorisation permettant la réalisation des travaux d'aménagement de la portion de l'avenue de la Libération faisant face à l'école élémentaire, route départementale n°25, sur la base de l'avant-projet.
- ➤ **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une participation à la réalisation de la couche de roulement.
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public et de mandat avec le Président du Conseil Départemental.

<u>05/07/16 - 9 - Travaux et aménagements - Point sur l'avancement des investissements</u> <u>2016.</u>

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement des investissements 2016.

- En ce qui concerne l'aménagement de la rue de la Barrière et de la rue des Sœurs LEMARCHAND, les bordures de trottoir (granit) ont été posées sur la portion de la rue de la Barrière, entre le collège Jean Monnet et le carrefour de la route de Sévignac.
 - Quant aux travaux concernant la rue des Sœurs LEMARCHAND, ils sont en cours de réalisation (y compris l'effacement des réseaux aériens).
 - La dernière tranche (portion entre le carrefour de la route de Sévignac et l'intersection rue de la Croix Plate et rue des Ecoles) démarrera au début septembre.
- En ce qui concerne la refonte du terrain de football et de la piste d'athlétisme, les travaux ont commencé à la mi-avril. Ils sont terminés depuis la fin du mois de juin 2016.

En septembre, l'entreprise reviendra poser les buts et procéder à la réception du chantier.

- En ce qui concerne l'aménagement de la portion de l'avenue de la Libération faisant face à l'école élémentaire, les travaux seront exécutés du 06 juillet au 05 août 2016.
- En ce qui concerne le panneau lumineux d'informations municipales, son installation aura lieu jeudi prochain 07 juillet, à partir de 13h.
- En ce qui concerne la signalétique de la commune, elle sera posée courant semaine 35 (29/08 au 03/09).
- En ce qui concerne, les travaux de réfection d'une partie de la toiture et d'isolation de l'école élémentaire, les travaux commenceront prochainement.
- Enfin, en ce qui concerne l'effacement des réseaux de la rue des Ecoles et de la rue du Bellouard, les travaux sont terminés.

<u>05/07/16 - 10 – Travaux et aménagements – Point sur l'évolution du projet d'extension et de réaménagement de la Mairie.</u>

Monsieur LE CLERC soumet aux conseillers municipaux les esquisses de l'avant-projet sommaire. Il rappelle qu'elles ont déjà été présentées, par les architectes, à plusieurs élus, le jeudi 30 juin dernier.

Ces derniers ont souhaité que le toit à quatre pans recouvre la partie de la salle mixte mariages-conseils municipaux devant faire l'objet d'une extension sur la terrasse. Par ailleurs, l'escalier de secours ne devra pas faire masse à l'arrière du bâtiment et les couleurs devront être en harmonie avec celles du bâtiment existant.

Les architectes referont une nouvelle présentation aux élus à la fin du mois de juillet.

<u>05/07/16 - 11 – Organisation territoriale – Avis sur l'arrêté du Préfet portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de Dinan Communauté et des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes de Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin.</u>

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu de relever le seuil minimal des EPCI de 5 000 à 15 000 habitants, par la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Le 13 octobre 2015, le Préfet a proposé un SDCI qui regroupait les communes de l'EPCI du Pays de Du Guesclin avec Lamballe Communauté et diverses autres collectivités.

Lors de sa séance du 30 novembre 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 voix « défavorable » et 8 voix « favorable ») a :

- **Émis** un avis **défavorable** au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor proposé par le Préfet.
- **Demandé** au Préfet de rattacher Broons avec Dinan Communauté.

Le 29 mars 2016, le Préfet a arrêté un **nouveau** SDCI tenant compte des travaux et des votes de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Il a créé une Communauté d'Agglomération comprenant les intercommunalités de Dinan Communauté, de Rance-Frémur (à l'exception de Trémeureuc), du Pays de Caulnes, de Plancoët-Plélan, du Pays de Matignon (à l'exception des communes d'Hénanbihen et de Saint-Denoual) et les communes de Broons, Yvignac-la-Tour et Mégrit (ces trois communes représentent environ 54% de la population de la Com/Com du Pays de Du Guesclin).

Le 29 avril 2016, le Préfet a pris un nouvel arrêté portant **projet** de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la **fusion-extension** de Dinan Communauté et des collectivités suivantes :

- Communauté de communes de Plancoët-Plélan.
- Communauté de communes du Pays de Caulnes.
- > 7 communes du Pays de Matignon.
- ➤ 3 communes de Rance-Frémur.
- > 3 communes du Pays de Du Guesclin.

Avant le 15 juillet 2016 (délai de 75 jours), le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet de périmètre. A l'issue de la consultation visant toutes les communes rattachées au projet, le Préfet prendra un arrêté **définitif** de périmètre qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus municipaux les avancées récentes sur la dévolution des équipements communautaires et sur l'affectation des agents territoriaux.

Pendant de longs mois, le président de la Communauté de Communes du Pays de Du Guesclin a évoqué constamment le rattachement du « bloc » communautaire au secteur de Lamballe, faisant fi de son amputation significative résultant du regroupement de trois communes, dont le bassin de vie de Broons, sur le secteur de Dinan. S'appuyant sur ce prétendu rattachement du « bloc », il en concluait que tous les équipements communautaires et tout le personnel devaient être rattachés à la nouvelle intercommunalité de Lamballe.

Aujourd'hui, après deux réunions à la Préfecture et la consultation du pôle juridique de Lyon (Ministère de l'Intérieur), il apparait clairement que le principe de territorialité doit être privilégié dans le cadre d'une fusion-extension, s'il n'y a pas d'entrave au service public.

En conséquence, le personnel attaché aux équipements situés sur Broons qui doivent être attribués à la future intercommunalité de Dinan, a vocation à rejoindre cette collectivité. Toutefois, en ce qui concerne le personnel du service administratif (composé de quatre personnes), le choix leur serait laissé de postuler, soit pour l'intercommunalité de Lamballe, soit pour celle de Dinan.

Monsieur DUVAL demande comment le partage des biens va s'opérer ?

Monsieur le Maire répond qu'il faudra d'abord procéder à l'inventaire et à la valorisation des outils, avec une compensation financière éventuelle entre partenaires. Ensuite, des conventions bipartites entre les deux EPCI de Dinan et de Lamballe seront établies pour

permettre aux citoyens des communes membres de l'actuelle communauté de continuer à utiliser les services communs existants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (17 VOIX FAVORABLES, 4 VOIX DÉFAVORABLES ET 2 ABSTENTIONS)

- **ÉMET** un avis <u>favorable</u> au projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion-extension de Dinan Communauté et des collectivités suivantes :
 - Communauté de communes de Plancoët-Plélan.
 - Communauté de communes du Pays de Caulnes.
 - 7 communes du Pays de Matignon.
 - 3 communes de Rance-Frémur.
 - 3 communes du Pays de Du Guesclin.

05/07/16 - 12 – Questions diverses.

Madame BOTREL donne deux informations relatives au CCAS:

- Le dispositif « argent de poche » a été mis en place pour cet été. Il s'agit d'effectuer des missions d'accompagnement pour les sorties des résidents de l'EHPAD « Michel LAMARCHE ». Une mission dure 3h30 (avec 30 minutes de pause) et est rémunérée 15 €. Il y a eu sept candidatures reçues. L'ensemble des missions a été partagé entre les candidats.
- 2. Le dossier « complémentaire santé » a été lancé. Le CCAS recherche actuellement un prestataire. Ensuite, des questionnaires seront mis à la disposition du public fréquentant les lieux en rapport avec la santé afin de connaître le besoin de la population broonaise. Une réunion publique se déroulera à la fin du mois de septembre pour expliquer le dispositif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.